

RÉNOVATIONS DE VOTRE LOGEMENT : DES AIDES FINANCIÈRES EXISTENT

Besoin de conseils, d'aides financières, de demander de subventions pour adapter votre logement à votre situation ? Un projet de rénovations énergétiques de votre logement pour payer moins de chauffage ? SOLIHA vous informe et vous aide toute l'année sur le territoire communautaire avec le soutien de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles - Pays de Racan.

1. ADAPTER SON LOGEMENT

Rester à domicile le plus long-temps possible. C'est notre souhait à tous ! Et pourtant, notre logement n'est pas toujours adapté. La baignoire est difficile à enjamber, il y a des marches pour entrer dans la maison, la chambre est à l'étage... Autant de difficultés qui compliquent le quotidien.

Et pourtant, des aides techniques peuvent être installées facilement. Quelquefois des travaux sont nécessaires et nous n'avons pas toujours le budget pour les réaliser.

SOLIHA est votre interlocuteur sur le territoire pour vous aider : informations, conseils techniques, aides financières, demandes de subventions...



AVANT



APRÈS

ILS TÉMOIGNENT

«Jeannine et Michel habitent à Neuillé-Pont-Pierre. Ils se sont rendus à la permanence parce que la baignoire de la salle de bain était de plus en plus difficile d'utilisation. Un technicien SOLIHA est venu à leur domicile afin d'évaluer les difficultés et pour voir le projet de travaux. Les propriétaires ont fait appel à leur plombier pour avoir un devis et le conseiller SOLIHA a fait des demandes de subventions auprès de l'Anah (l'Agence Nationale de l'Habitat) et de la caisse de retraite de Michel. La Communauté de Communes a aussi participé au financement des travaux. Au total, les travaux s'élevant à 6 750 € ont été subventionnés à hauteur de 68 %.

Aujourd'hui, Jeannine et Michel sont en sécurité. En lieu et place de la baignoire ils bénéficient d'une grande douche ouverte avec des barres de maintien et un siège de douche escamotable».

Contact :
02 47 36 25 50

Permanences entre 9h30 et 11h30
*le 1er mardi du mois au siège de la Communauté de communes à Saint-Antoine-du-Rocher
*le 3ème mardi du mois à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre

2. ISOLER SON LOGEMENT

Les charges de chauffage représentent un poste important dans le budget d'un ménage.

Pour faire des économies, il est judicieux de commencer par bien isoler son logement : isoler le grenier mais aussi les murs. Si le mode de chauffage est vétuste le remplacer par un chauffage plus performant et moins gourmand en énergie peut être envisagé.

Des aides existent pour réaliser ces travaux : aides de l'Anah, Maprimerénov, Action Logement, des caisses de retraite, de la Communauté de communes.



Des permanences ont lieu au siège de la Communauté de communes à Saint-Antoine-du-Rocher le 1er mardi de chaque mois.

Pour vous aider dans votre projet, la Communauté de Communes a missionné Soliha pour accompagner les propriétaires : informations sur les dispositifs

d'aides financières, conseils techniques, recherche de financements, accompagnement administratif...

ILS TÉMOIGNENT

« Kevin et Mélodie ont acheté une maison à Sonzay. En visitant le logement ils ont tout de suite constaté qu'il y aurait quelques travaux à réaliser mais leur budget était limité.

Ils ont appris par la mairie qu'il existait des aides pour l'amélioration thermique des logements.

Ils ont contacté Soliha afin de savoir s'ils pouvaient en bénéficier. Après examen de leurs ressources un conseiller Soliha est allé à domicile afin de réaliser un diagnostic thermique.

Au vu de l'état du logement, le technicien a conseillé de faire certains travaux pour réduire les dépenses en chauffage : refaire l'isolation du grenier car celle-ci était ancienne (plus de 25 ans), remplacer les radiateurs électriques et certaines menuiseries, et installer une ventilation.

Les travaux ont coûté 9 900 € au total.

En cumulant les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), du dispositif «Habiter Mieux» et de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles Pays de Racan,



le projet a été subventionné à 61 % ce qui représente un reste à charge de 3861 €».

Contact SOLIHA :
02 47 36 25 50

Permanences

entre 9h30 et 11h30

*le 1er mardi du mois au siège de la Communauté de Communes à Saint-Antoine-du-Rocher

*le 3ème mardi du mois à la mairie de Neuillé-Pont-Pierre.